

INDICE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (IADS)

Mesurer l'exclusion humaine dans une optique de transformation structurelle



INDICE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (IADS)

Mesurer l'exclusion humaine dans une optique de transformation structurelle

Table des matières

Résumé analytique	v
Chapitre I : Introduction	I
Contexte	I
Justification	I
Chapitre II : Exclusion humaine : Un nouveau modèle de développement inclusif	4
Principaux moteurs de l'exclusion humaine	5
Incidences différenciées de l'exclusion sur les femmes et les hommes	6
L'exclusion dans les zones urbaines et rurales.....	7
Chapitre III : Indice africain de développement social (IADS)	8
Sélection des indicateurs.....	9
Principales caractéristiques de l'Indice africain de développement social	10
Stratégie de mise en œuvre.....	10
Conclusion et voie à suivre	11
Références	12
Annexe I : Note méthodologique sur l'Indice africain de développement social (IADS)	14
Agrégation de l'indice	22
Évaluation de l'exclusion au niveau sous-national et dans le temps.....	22
Exclusion entre des sous-groupes de population	22
Annexe 2 :Aperçu des indices de développement social et d'exclusion.....	23

Résumé analytique

Malgré une économie en croissance rapide et soutenue depuis deux décennies, l'Afrique n'est pas encore parvenue à transformer ses progrès économiques en progrès sociaux. De graves inégalités persistent dans de nombreux pays tandis que la croissance n'a pas été suffisamment inclusive, ni équitable pour toutes les catégories de populations. L'exclusion de nombreuses personnes du processus de développement est ainsi devenue l'un des défis de développement de l'Afrique de demain. La transformation du continent ne sera réussie et durable que si elle est inclusive, en permettant à chaque personne de contribuer à la croissance, d'en bénéficier, et de participer activement au développement socioéconomique.

L'élaboration d'un indice permettant de mesurer l'exclusion en Afrique répond à une demande des États membres qui souhaitent disposer d'un outil africain pouvant rendre compte des défis sociaux spécifiques auxquels le continent fait face actuellement, et les aider à concevoir des politiques plus inclusives et plus équitables. L'Indice africain de développement social repose sur l'idée que le développement social doit se traduire par l'amélioration des conditions de vie des populations. En adoptant une approche fondée sur le cycle de vie, l'indice mesure les niveaux de l'exclusion humaine dans six dimensions essentielles du bien-être : la survie, la santé, l'éducation, l'emploi, les moyens de subsistance et la vie décente. Une de ses caractéristiques principales est qu'il offre des éléments de mesure dans le temps et qu'il peut être différencié par sexe et situation géographique, ce qui permet de rendre compte des types d'exclusion et d'inégalités à l'œuvre au sein des pays et parmi les différents groupes de population.

L'indice a été mis au point pour les États membres africains, et en collaboration avec eux, en suivant un processus d'intenses consultations et en tenant compte des défis sociaux actuels et futurs de l'Afrique. C'est un outil simple et intuitif dont les pays africains peuvent se servir pour suivre et améliorer l'efficacité de leurs politiques sociales.

Les résultats produits par l'indice serviront à cartographier et à évaluer les effets des politiques sociales sur la réduction de l'exclusion humaine, conformément à l'aspiration que nourrit l'Afrique de réaliser un développement inclusif et durable et de « ne laisser personne de côté », comme le prévoit l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Chapitre I : Introduction

Contexte

Depuis le début des années 2000, les pays africains connaissent une croissance économique sans précédent, et résistent fermement à la récession mondiale qui frappe la plupart des économies du monde. Le continent a enregistré en moyenne 5 % de croissance, certains pays affichant même des taux situés entre 7 % et 11 % du produit intérieur brut (PIB) ces dernières années. Malgré cet essor remarquable, les États membres n'ont toutefois pas encore réussi à transformer leurs économies, ni à atteindre le niveau de développement social enregistré dans d'autres régions du monde.

Le continent reste marqué par des inégalités et des formes d'exclusion persistantes, liées notamment au revenu, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'âge, au handicap et au lieu géographique. Les dernières données montrent que les enfants vivant dans des ménages pauvres sont trois fois moins scolarisés et risquent de souffrir d'insuffisance pondérale deux fois plus que ceux vivant dans des ménages à revenu élevé (Nations Unies, 2012). Ces inégalités réduisent souvent leurs opportunités sociales et économiques, en les excluant du développement et de la participation à la vie de la société.

Il est largement admis que l'Afrique a pendant longtemps porté son attention sur la croissance économique dont elle espérait qu'elle améliorerait le développement social. La croissance africaine – qui est largement portée par les secteurs à forte intensité de capital ; peu créatrice de valeur ajoutée et d'emplois ; et inéquitable au niveau de la redistribution des gains économiques – n'a pas été une croissance inclusive et équitable. Sa durabilité est ainsi compromise et le risque d'instabilité sociale et politique, croissant dans la région.

Par ailleurs, les systèmes de protection sociale dans de nombreux pays restent faibles, ce qui a accentué l'exclusion des groupes les plus marginalisés de la population. Ces groupes, qui n'ont déjà pas suffisamment accès aux avantages économiques et sociaux, sont aussi plus vulnérables aux chocs externes, ce qui réduit leur capacité de production et les plonge davantage ou à nouveau dans la pauvreté.

La promotion d'un développement plus inclusif en Afrique constitue une priorité urgente, et une condition préalable à l'édification de sociétés plus durables et plus solidaires. Les interventions politiques basées sur des analyses générales ne favorisent pas la prise de décisions optimales, et l'insuffisance de données et de mécanismes de suivi appropriés risque de compromettre la planification et la formulation de politiques adéquates.

Justification

En Afrique, l'émergence du développement social comme élément clé du développement économique gagne du terrain. Les dirigeants africains ont clairement indiqué la nécessité d'une stratégie de croissance inclusive et transformatrice dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont les objectifs se fondent sur les principes de l'égalité, de la durabilité et de l'inclusion qui « ne laisse personne pour compte » (CUA et CEA, 2013).

La reconnaissance du rôle de l'intégration sociale dans la durabilité du développement n'est pas nouvelle. Au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, les dirigeants du monde entier ont reconnu l'importance de l'inclusion et de l'intégration sociale dans la réalisation du développement durable à l'échelle mondiale. Pour la première fois, la communauté internationale s'est écartée du modèle simple fondé sur les privations pour adopter un modèle holistique qui prend en compte les questions de pauvreté humaine, d'exclusion sociale et de participation.

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur volonté de promouvoir l'intégration sociale par la construction de sociétés plus solidaires et plus inclusives¹. Après cette conférence, la nécessité de considérer la lutte contre l'exclusion comme un objectif à part entière a commencé à trouver écho dans la réflexion sur le développement.

À l'échelle régionale, les gouvernements africains ont pris de plus en plus conscience de l'importance centrale de l'« inclusion » pour le développement du continent. Cette prise de conscience se reflète dans les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague de 1995, repris également dans la Déclaration de Windhoek et le Cadre de politique sociale pour l'Afrique de 2008, eux-mêmes ayant fortement contribué à promouvoir les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en matière de développement social sur l'ensemble du continent. Les pays africains ont également pris des mesures spécifiques contre les difficultés des groupes les plus marginalisés – notamment les jeunes, les femmes et les personnes âgées – à travers le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing, le Plan d'action de Ouagadougou, la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action de Madrid sur le vieillissement.

La mise en œuvre de ces engagements n'a toutefois pas produit les résultats souhaités et ce, pour diverses raisons. Il y a, en premier lieu, le fait que jusqu'à récemment, le défi de l'« exclusion » et la manière de le relever et de l'intégrer à la planification du développement à l'échelle nationale n'étaient généralement pas bien appréhendés (CEA, 2009).

Il y a, en deuxième lieu, le fait que la dimension inclusive du développement n'a, à ce jour, été explicitement abordée dans aucun des programmes de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et que la nature globale de ces objectifs a empêché l'identification des inégalités à l'intérieur même des pays, et qui nécessiteraient des interventions politiques différentes de celles élaborées à l'échelle nationale ou régionale.

Les capacités institutionnelles restent également insuffisantes, tandis que les mécanismes de suivi permettant d'évaluer les progrès vers un développement plus inclusive en Afrique ont fait défaut. Ce double retard a freiné le suivi statistique et la formulation de politiques sociales adéquates.

Pour faire face à ces défis, les gouvernements ont pris conscience de la nécessité d'élaborer des politiques qui font de l'égalité et de l'inclusion un objectif central des stratégies de développement, plutôt qu'une conséquence fortuite. La transformation structurelle de l'Afrique doit, pour être inclusive, s'appuyer sur des États solides, prompts à réagir et soucieux du développement, et prévoir la planification à long terme du développement dans le respect du cadre prévu par l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

¹ La société inclusive a été définie comme étant « une société pour tous, où chaque individu a des droits, des responsabilités et un rôle actif à jouer ». Elle est basée sur les valeurs fondamentales d'équité, d'égalité, de justice sociale et de respect des droits humains et des libertés fondamentales. Elle doit également disposer de mécanismes permettant à ses administrés de prendre part aux processus décisionnels qui affectent leurs vies et façonnent leur avenir commun (Nations Unies, 1995).

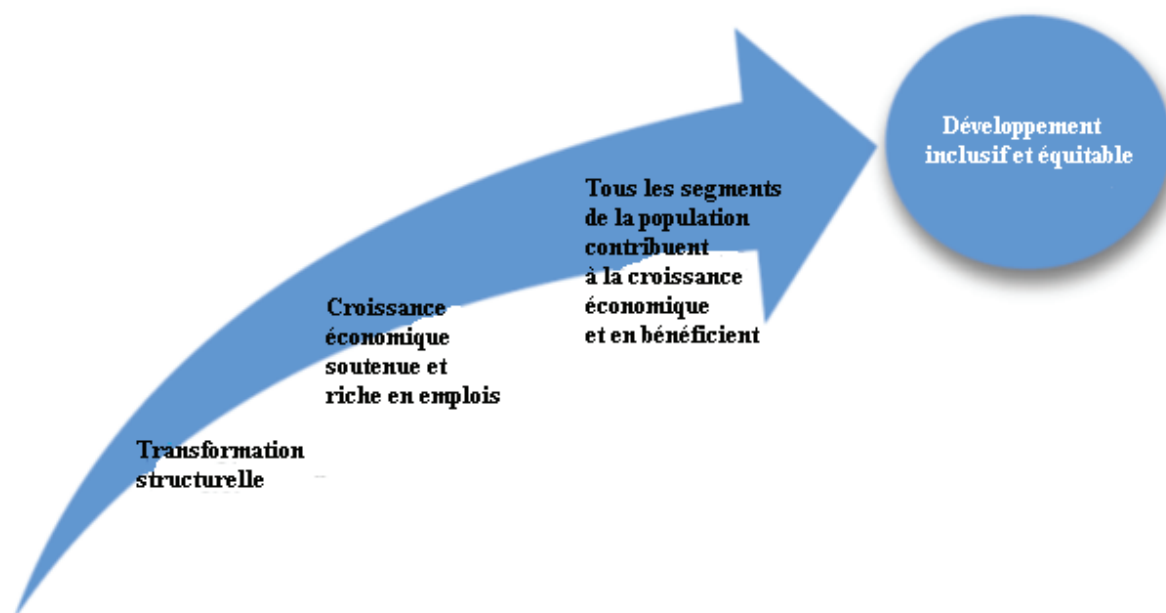
C'est pour répondre à ces besoins que, dans le cadre de la deuxième session du Comité du développement humain et social tenu en 2011 à Addis-Abeba, les États membres ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de mettre au point un indice permettant de mieux surveiller la croissance sous l'angle de l'inclusion, et d'améliorer la capacité des gouvernements de formuler et mettre en place des politiques sociales inclusives.

Chapitre II : Exclusion humaine : Un nouveau modèle de développement inclusif

L'exclusion est un phénomène multidimensionnel dont les contours sont difficiles à définir en l'absence d'un cadre clair permettant de savoir comment elle doit être évaluée, et quels aspects doivent être pris en compte dans le processus. Il est admis toutefois qu'une société « exclusive » est susceptible d'empêcher le développement humain et social des populations, même en cas de forte croissance économique. Il en va effectivement ainsi pour le continent africain, qui affiche une forte croissance économique sans réussir pour autant à assurer une distribution équitable et inclusive des bénéfices parmi les populations.

Il est avéré que les progrès accomplis en matière de développement inclusif restent trop lents en Afrique, et que ses moteurs sont trop limités pour répondre aux besoins des populations. Cet état de fait expose davantage les populations à l'instabilité économique et accroît leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, en particulier les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Il est essentiel de faire en sorte que ces groupes soient inclus dans le processus de développement, et accélérer ainsi la transition menant à un développement plus équitable (voir graphique 2.1).

Graphique 2.1 De la transformation structurelle au développement inclusif



Dans ce contexte, le programme de transformation économique du continent s'articule clairement autour de quatre processus essentiels et interconnectés, à savoir : la part déclinante de l'agriculture dans le PIB et l'emploi ; l'exode rural et son effet stimulateur sur l'urbanisation ; l'essor d'une économie à forte intensité de main-d'œuvre et fondée sur l'industrie et les services ; et la transition démographique vers des taux de natalité et de mortalité moins élevés, en corrélation avec de meilleures conditions de santé dans les zones rurales et urbaines (CEA, 2013b). Les effets

de ce processus sur le développement humain et social nécessitent toutefois d'être précisés.

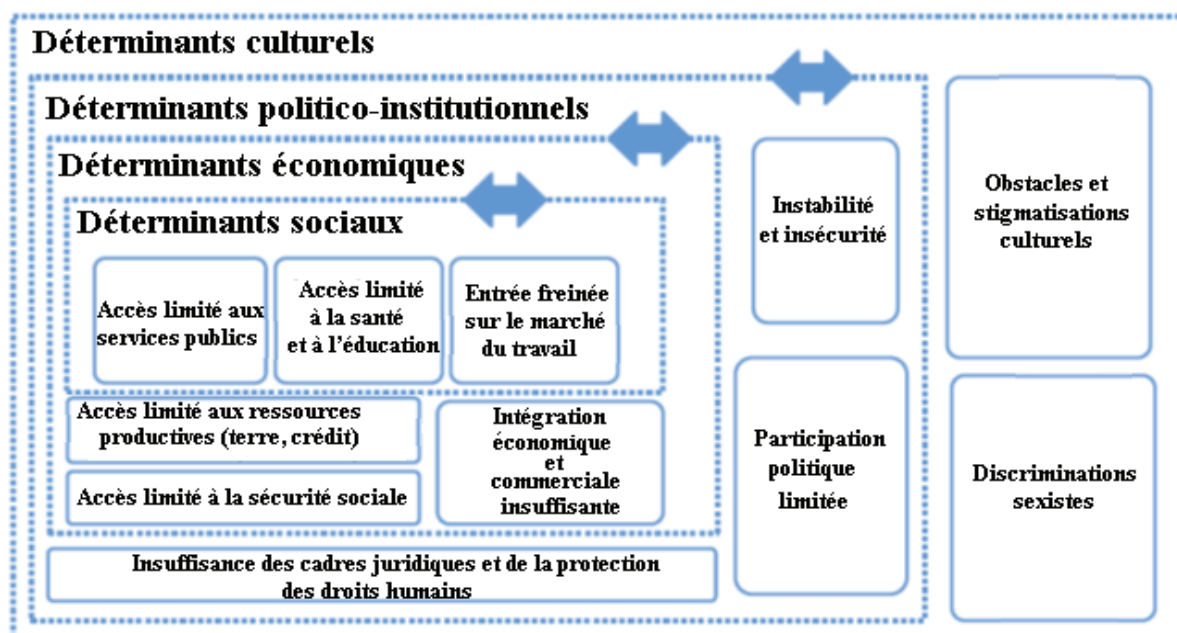
L'un des objectifs essentiels dans ce processus vise à adresser les besoins spécifiques des groupes les plus exclus, dans la perspective d'une transformation plus équilibrée. Cela permettrait d'identifier et de remédier aux schémas d'exclusion à l'aide de politiques ciblées, à l'échelle nationale et sous-nationale.

C'est dans cette optique qu'un nouveau modèle de transformation sociale est proposé pour l'Afrique, en accordant la priorité à la lutte contre l'exclusion humaine. Le défi que doivent relever les pays africains est ainsi celui de l'accélération de la transformation structurelle tout en adressant les facteurs qui nourrissent l'exclusion.

Principaux moteurs de l'exclusion humaine

L'exclusion est un phénomène structurel auquel il faut remédier si l'on veut soutenir la croissance et maintenir la paix. L'exclusion affaiblit la dynamique du développement, les débouchés économiques et la création d'emplois en faisant reposer l'économie sur une base étroite qui la rend très vulnérable aux chocs extérieurs. En plus de ses effets économiques, l'exclusion – qu'elle repose sur des facteurs liés au revenu, au sexe, au lieu géographique, à la situation politique ou d'autres facteurs – génère un coût social élevé. Il est admis par ailleurs que l'exclusion est souvent déterminée par l'interaction d'une série d'éléments contextuels, comme le montre le graphique 2.2 :²

Graphique 2. 2 Déterminants de l'exclusion



² Pour plus de précisions, voir également CEA (2014).

- Les facteurs sociaux incluent des éléments associés à l'accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et la sécurité sociale ;
- Les facteurs économiques tiennent compte de l'accès aux ressources productives – notamment de la terre et du crédit – et du degré d'intégration à l'économie et aux marchés ;
- Les facteurs politico-institutionnels recouvrent les politiques et programmes gouvernementaux qui sont destinés à lutter contre l'instabilité et l'insécurité en assurant la participation aux décisions politiques et en garantissant les droits civils et humains ; et
- Les facteurs culturels définissent les normes et l'environnement dans lequel vit une personne, en termes d'obstacles culturels et de genre³.

Ces facteurs, qui résultent souvent des politiques et programmes existants, peuvent améliorer ou réduire la probabilité qu'une personne soit incluse ou exclue du processus de développement. C'est dans ce cadre que l'exclusion humaine se définit comme « la résultante d'obstacles sociaux, économiques, politiques, institutionnels et culturels qui se traduisent par des conditions de vie défavorisées et réduisent la capacité des personnes à bénéficier de la croissance économique et à y contribuer ».

Il est important de faire la distinction entre « l'exclusion humaine » et l'expression courante de « exclusion sociale ». L'exclusion sociale est souvent liée à l'impossibilité pour une personne ou un groupe de personnes de participer à la vie sociale, économique, politique et culturelle ou de nouer des relations avec d'autres. L'exclusion humaine fait en revanche état de l'impossibilité pour une personne de participer au processus même de croissance et d'en bénéficier. Dans cette optique, l'inclusion humaine serait à considérer comme une étape préalable à l'inclusion sociale: les personnes doivent être intégrées au processus de croissance, et en bénéficier, avant de participer à la vie de la société.

Une personne peut être exclue du développement de diverses manières et à différentes étapes de sa vie. Par exemple, un enfant sous-alimenté, et donc exclu du besoin de nutrition, sera irréversiblement freiné dans son développement physique et mental. Ses perspectives en matière d'éducation et d'emploi risquent ainsi d'être réduites et de perpétuer son exclusion tout au cours de sa vie. L'exclusion au processus de développement peut également avoir lieu à un âge plus avancé, tandis que certains groupes peuvent être plus exclus que d'autres (par exemple les jeunes femmes, les immigrés, les groupes minoritaires, les personnes âgées, etc.) en raison de facteurs culturels, sociaux, économiques ou politiques.

Incidences différenciées de l'exclusion sur les femmes et les hommes

À chacune des étapes de la vie, les vulnérabilités touchent les femmes et les filles de diverses manières et à un degré différent des hommes et des garçons. Cette situation s'explique par le fait que les femmes et les hommes exercent des responsabilités différentes dans la société ; bénéficient d'un accès différent aux ressources ; contrôlent ces dernières à un degré également différent ; et ont des préoccupations différentes, ce qui accroît ou diminue leur chance d'être inclus, ou exclus, du processus de développement.

³ D'autres facteurs défavorables, implicitement inclus de ce cadre, constituent souvent des déterminants sous-jacents de l'exclusion, notamment la fracture entre milieu rural et milieu urbain, le handicap, l'appartenance ethnique, la situation à l'égard du VIH/sida et les conflits internes et externes.

Certaines de ces différences sont intrinsèques à la femme ou à l'homme tandis que d'autres résultent de préjugés culturels et de facteurs sociaux. Les discriminations liées au genre peuvent affecter les femmes et les filles durant leur vie entière. Diverses études montrent que les femmes et les filles assument généralement l'essentiel du travail ménager non payé ; sont moins rémunérées que les hommes et les garçons ; subissent davantage qu'eux les conséquences d'une éducation interrompue ; sont plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail informel ; et sont plus souvent victimes de l'exploitation, de la violence ou de mariages précoces. Ces réalités compromettent leur développement futur et leur capacité de participer à la vie de la société, aux processus économiques et à la prise de décision. Leurs effets varient toutefois d'une dimension à l'autre de l'exclusion et d'une étape à l'autre de la vie. Il a par exemple été constaté que l'espérance de vie des femmes des pays en développement ayant pu survivre aux premières phases de la vie se rapprochait de celle des femmes des pays développés. Cet écart devrait selon toute probabilité se réduire à mesure que baissent les taux de mortalité anténatale et infantile. La malnutrition des enfants est en revanche plus courante chez les garçons que les filles dans la plupart des pays en développement, même si les résultats ne sont pas uniformes parmi les pays. En Inde par exemple, les filles risquent la malnutrition plus que les garçons en raison de leur statut social inférieur (Smith et Haddad, 2000).

Le mariage précoce et certaines pratiques traditionnelles affectent également de façon considérable les résultats scolaires des filles, ce qui réduit leurs opportunités socioéconomiques. Ces écarts au niveau des résultats – qu'ils soient liés à des facteurs contextuels ou à des différences liées au genre – peuvent être réduits grâce à des interventions ciblées, puisqu'il est avéré que les politiques qui ne permettent pas d'y remédier adéquatement tendent à perpétuer les inégalités entre les sexes au fil du temps (Hedman, 1996 ; Commission économique pour l'Europe et Institut de la Banque mondiale, 2010).

L'exclusion dans les zones urbaines et rurales

Les modes d'exclusion et d'inégalités sont également marquées par le lieu de résidence où la personne naît et vit. Les populations des zones rurales sont souvent privées des infrastructures sociales et économiques minimales – notamment des services sociaux de base et des possibilités d'emplois décents – qui leur permettrait de réaliser pleinement leur potentiel. Ravallion et coll. (2007) ont constaté que 75 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté à travers le monde en 2002 habitaient en milieu rural, alors que seulement 52 % de la population mondiale y vit. Des résultats de recherche plus récents signalent également des taux de pauvreté rurale plus élevés en Afrique (Nations Unies, 2014). En dépit de ce phénomène, les villes africaines sont de plus en plus confrontées à des problématiques telles que les encombrements urbains, les risques environnementaux et de santé, l'insuffisance des infrastructures, la fragmentation sociale, l'accès limité à la terre et la compétition accrue qui prive les travailleurs non qualifiés d'opportunités d'emploi décent.

L'Indice africain de développement social est destiné à réduire les effets différenciés de l'exclusion qui sont liés au sexe et au lieu géographique. Il permettra de recenser les inégalités qui existent à l'intérieur des pays et des groupes sociaux. Les résultats obtenus devraient également améliorer le ciblage des politiques et les processus de planification du développement à l'échelle locale et pour différents groupes de population.

Chapitre III : Indice africain de développement social (IADS)

Le nouveau modèle de développement inclusif repose sur l'idée que l'exclusion peut se manifester sous diverses formes à différentes étapes de la vie d'un individu. Le risque d'être exclu(e) n'est en effet pas statique mais dynamique. Les pays doivent ainsi définir des politiques qui s'attaqueront aux différents modes d'exclusion ayant cours durant la vie des personnes, et empêcher leurs conséquences connexes.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, l'exclusion est susceptible de se perpétuer d'une étape de la vie à l'autre, et d'exercer des effets connexes sur la vie entière d'un individu. Diverses études ont par exemple montré qu'un enfant sous-alimenté, et donc exclu du besoin de nutrition, sera irréversiblement freiné dans son développement physique et mental, ce qui affectera ses résultats scolaires et sa productivité professionnelle à l'âge adulte (CEA, 2013). De même, des compétences limitées réduisent la capacité de l'adulte à obtenir un emploi productif qui lui permettrait de fournir les moyens de subsistance à lui-même et à sa famille.

Des études ont également montré que la contribution qu'une personne apporte à l'économie au moyen de l'emploi, dépasse son niveau individuel en exerçant des effets sur la participation sociale et politique, au-delà des seuls avantages économiques (Pieters, 2013). Ce constat vaut particulièrement pour l'Afrique dont les pays peuvent tirer parti de leur important dividende démographique, en le transformant en une main-d'œuvre qualifiée, productive et utile à l'économie.

Pour chacune des étapes de vie, une dimension clé du bien-être est ainsi identifiée, dans laquelle les personnes du groupe d'âge concerné sont plus susceptibles d'être exclues, et donc de moins participer et contribuer au développement (voir tableau 3.1).

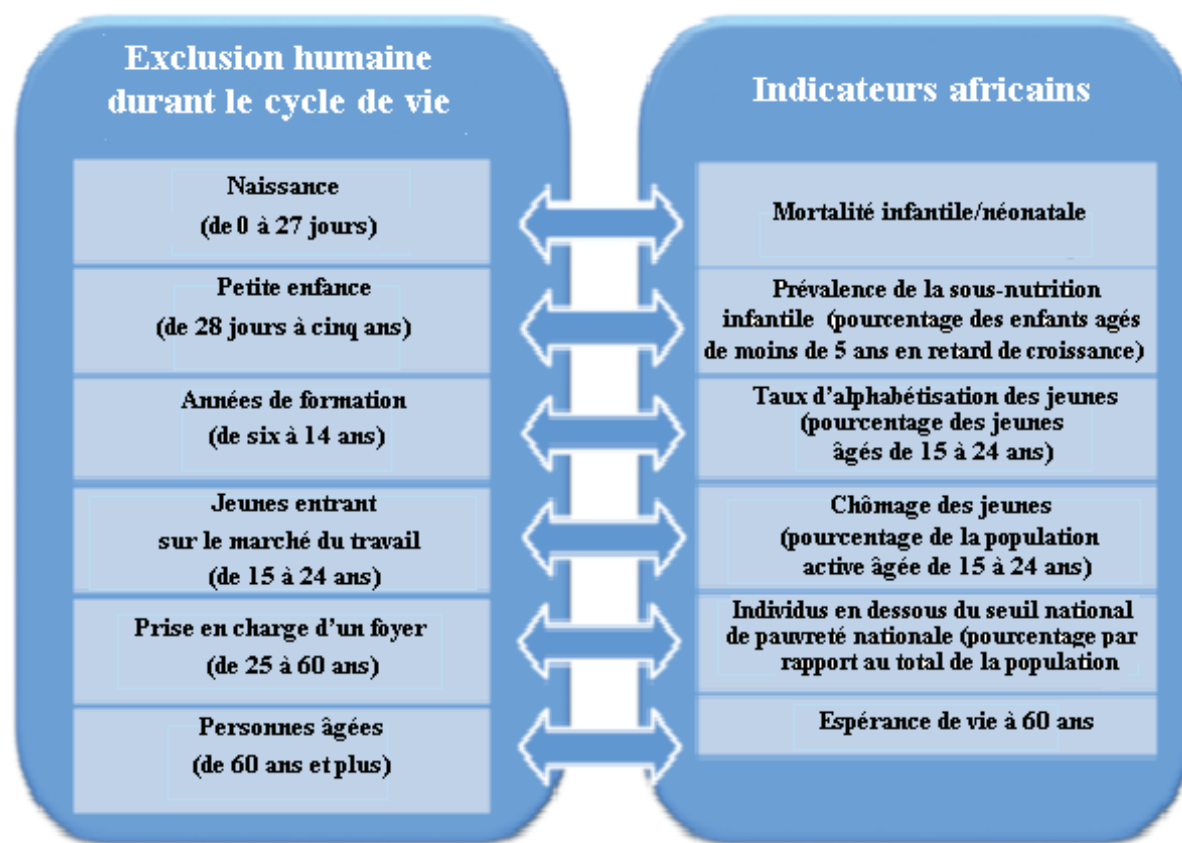
Tableau 3.1 L'exclusion durant le cycle de vie

Période	Étape de la vie	Dimension du développement
Naissance à 27 jours	Naissance	Survie
28 jours à cinq ans	Petite enfance	Santé/nutrition
Six à 14 ans	Années de formation	Éducation de qualité
15 à 25 ans	Entrée sur le marché du travail	Emploi productif
25 à 60 ans	Vie active	Moyens de subsistance
60 ans et plus	Troisième âge	Vie décente

Afin de rendre ce cadre opérationnel, chacune des dimensions identifiées est associée à un indicateur de mesure, qui sera le plus susceptible d'appréhender l'aspect de l'exclusion recensé dans le modèle (graphique 3.1)⁴.

⁴ Une note méthodologique détaillée est présentée dans l'annexe I.

Graphique 3. I Indicateurs de l'exclusion humaine utilisant une approche centrée sur le cycle de vie



La valeur de chacun des indicateurs est comprise entre 0 et 1, tandis que la valeur totale de l'Indice – comprenant six indicateurs – est située entre 0 et 6. Plus cette valeur est élevée, plus l'exclusion humaine est importante.

L'indice permet également de mesurer les effets différenciés de l'exclusion qui sont liés au sexe et au lieu géographique. Il permet ainsi de recenser les inégalités à l'intérieur des pays et des différents groupes sociaux, et qui seraient difficilement cernées. Les résultats obtenus devraient permettre de guider les processus de planification du développement et améliorer le ciblage des politiques à l'échelle locale et pour différents groupes de population⁵.

Sélection des indicateurs

La sélection des indicateurs résulte d'un long processus consultatif faisant intervenir des experts des États membres, des institutions régionales et des partenaires au développement. La sélection finale s'est faite en fonction de trois critères principaux : i) pertinence des dimensions et des indicateurs dans le contexte africain ; ii) disponibilité de données provenant de divers échelons de l'administration ; et iii) préférence donnée aux indicateurs d'impact par rapport aux indicateurs d'intrant.

⁵ Des équipes nationales, comprenant des experts issus de différents ministères et des offices nationaux de statistique, ont été mises en place dans chacun des pays concernés et sont responsables de l'application de l'indice au niveau national. Les données utilisées pour le calcul de l'indice proviennent de statistiques nationales – principalement des recensements, des enquêtes démographiques et de santé ainsi que des enquêtes revenus. Les résultats sont produits par les équipes nationales, avec l'appui technique de la CEA.

Si les indicateurs sélectionnés peuvent ne pas donner la pleine mesure de l'exclusion pour chacune des étapes de la vie, ils ont été choisis comme étant les meilleurs indicateurs indirects possibles, compte tenu des données et des études empiriques disponibles sur l'exclusion en Afrique. Les fondements méthodologiques de l'indice sont décrits en détail à l'annexe I.

Principales caractéristiques de l'Indice africain de développement social⁶

L'indice se caractérise par des éléments essentiels qui le distinguent d'autres indicateurs sociaux:

- Il a été mis au point à la demande des États membres ;
- Il utilise des données nationales et sous-nationales, et n'effectue donc aucun classement parmi les pays ;
- Il est intuitif et simple à calculer ;
- Il est le seul indicateur à mesurer l'exclusion humaine ;
- Il utilise une approche fondée sur le cycle de vie ;
- Il est ancré aux priorités de développement de l'Afrique.

Stratégie de mise en œuvre

Des équipes nationales, comprenant des experts issus de ministères clés, tels les ministères de la planification, de l'économie, des finances, des ministères en charge des affaires sociales, ainsi que des offices nationaux de statistique ont été mises en place dans chaque pays, pour mener l'application de l'indice au niveau national. Cinq pays (Cameroun, Kenya, Maroc, Sénégal et Zambie) ont piloté l'indice en Afrique, et la phase de déploiement a débuté en 2015, avec cinq ateliers de formation organisés à l'échelle sous-régionale et couvrant des experts de 45 pays et huit communautés économiques régionales. La formation de ces hauts fonctionnaires ministériels permettra aux pays de s'approprier l'indice et de pérenniser le projet. Les rapports sous-régionaux sur l'indice, qui présentent les résultats nationaux consolidés, sont en cours de réalisation. Ils seront produits selon la disponibilité de statistiques actualisées et d'informations pertinentes dans chacun des pays.

⁶ Une brève description de plusieurs indicateurs de développement social est présentée dans l'annexe 2.

Conclusion et voie à suivre

Les résultats préliminaires de l'indice ont mis en évidence la nécessité pour les pays africains de réorienter leurs programmes de développement, afin de s'atteler efficacement à résoudre les questions d'exclusion humaine et de viser les facteurs structurels et sous-jacents. L'exclusion est un phénomène multidimensionnel et souvent difficile de combattre dans le court terme, en particulier lorsqu'il résulte de facteurs historiques ou culturels. Des politiques plus inclusives peuvent contribuer à élargir les opportunités et le capital humain des individus, en garantissant leur intégration et participation au processus de développement.

Étant donné que chaque individu, à un moment donné de sa vie, risque de rencontrer des difficultés particulières, liées à l'âge, au sexe ou à son lieu de résidence, il est essentiel que les politiques sociales soient formulées sur la base d'une compréhension approfondie des facteurs contextuels qui affectent l'exclusion, et puissent ainsi s'atteler à ses causes structurelles tout au long de la vie d'un individu. Elles pourront ainsi prévoir diverses interventions ciblées, ce qui permettrait de remédier plus efficacement aux vulnérabilités et de protéger les droits individuels à l'intégration sociale et économique.

Il est reconnu que l'exclusion est un obstacle majeur au progrès du développement social et humain en Afrique. Il est également admis qu'en l'absence d'une approche plus inclusive en matière de développement, les conditions de vie des personnes s'amélioreront trop lentement. L'indifférence à l'égard de l'exclusion serait même génératrice de troubles sociaux et constituerait une menace pour la paix et la sécurité dans la région.

L'indice offre, dans ce contexte, un outil important aux États membres pour améliorer la prise de décision et le ciblage des politiques sociales. Il permet dans ce sens d'identifier les lacunes des politiques et formuler des mesures adéquates pour combler le fossé entre les individus exclus et les inclus au processus de développement. L'indice peut être décomposé par groupes sociaux et dimensions de l'exclusion, permettant ainsi d'approfondir l'analyse et la compréhension de l'exclusion humaine, et identifier les principaux facteurs d'exclusion dans chaque pays. En outre, l'application de l'indice au niveau sous-national est essentielle pour relever les inégalités qui se manifestent à l'intérieur des pays, améliorer le ciblage des politiques, et placer les stratégies inclusives au cœur de la planification nationale et sous-nationale.

Le développement inclusif ne pourra devenir réalité simplement en augmentant la taille des économies nationales, mais en créant des opportunités de participation et en prenant en considération les droits des individus. Des cadres mondiaux et régionaux, tels que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063, reflètent les aspirations des populations à dépasser la croissance économique pour placer les aspects humains et sociaux au cœur du processus de développement.

La mise en œuvre de l'indice dans plusieurs pays africains a permis de le tester et de le perfectionner pour mieux répondre aux besoins des États membres. Un cadre de cartographie des politiques, sur la base des résultats préliminaires de l'indice, est en cours d'élaboration, afin de renforcer le suivi et l'efficacité des programmes et politiques sociales. Cet exercice constituera une étape majeure dans l'utilisation de l'indice dans la planification du développement et le ciblage des politiques. Il pourra également renforcer l'engagement des États membres africains dans cette initiative, ainsi que la participation d'autres acteurs non étatiques, tels que les partenaires au développement, la société civile et les institutions régionales engagées dans la promotion d'un développement plus inclusif et équitable en Afrique.

Références

Atkinson A., E. Marlier and B. Nolan (2004), "Indicators and Targets for Social Inclusion in the European Union", *Journal of Common Market Studies*, vol. 42(1), pp. 47-75.

AUC and ECA (2013), *African Common Position on the Post-2015 Development Agenda*, Addis Ababa.

Desai, M. (1991), "Human Development Concepts and Measurement", *European Economic Review*, vol. 35, pp.350-357.

ECA (2008), "Strengthening social inclusion, gender equality and health promotion in the Millennium Development Goals in Africa", Draft Background Document ECA/ACGS/EGM/ 2008/2, UNECA, Addis Ababa.

ECA (2012), *African Gender Development Index, Regional Report*, UN Economic Commission for Africa, Addis Ababa.

ECA (2013), *The Cost of Hunger in Africa Study*, UN Economic Commission for Africa, in collaboration with WFP and the AUC, Addis Ababa.

ECE and World Bank Institute (2010), *Developing Gender Statistics: A Practical Tool*, United Nations, Geneva.

EIU (2005), *The World in 2005*, Economic Intelligence Unit, London.

Hedman, B, F. Perucci and P. Sundstroem (1996), *Engendering Statistics. A Tool for Change*, Statistics Sweden.

International Labour Organization (2012), *Decent Work Indicators – Concepts and Definitions*, ILO Manual, International Labour Organization, Geneva.

Klasen, S. (1998), "Social Exclusion and Children in OECD countries: Some Conceptual Issues", Centre for Educational Research and Innovation, OECD, Paris.

Mc Gillivray, M. (1991), "The Human Development Index: Yet Another Redundant and Composite Development Indicator?", *World Development*, Vol. 19(10), pp. 1461.

Mo Ibrahim Foundation (2012), *Ibrahim Index of African Governance, Data Report*, Mo Ibrahim Foundation, London.

Organization for Economic Cooperation and Development (2011), "Interpreting OECD Social Indicators" in *Society at a Glance 2011*, OECD, Paris.

Pieters, J. (2013), *Youth Employment in Developing Countries. Background Paper*, Institute for the Study of Labour.

Ravallion, M., C. Shaohua and P. Sangraula (2007), « New evidence on the urbanization of global poverty », Policy Research Working Paper Series 4199, The World Bank

Sen, A. (1985), *Commodities and Capabilities*, North Holland

Sen, A. K. (1993), « Capability and well-being », in A. Sen, & M. Nussbaum (Eds.), *The Quality of Life*. Oxford: Clarendon Press.

Smith, C. L, and L. Haddad (2000), "Explaining malnutrition in developing countries: A cross-country analysis", International Food Policy Research Institute, Washington.

Townsend, P. (1979), Poverty in the United Kingdom, Penguin Books, Harmondsworth, England

United Nations (2012), Millennium Development Goals Report 2012 – Emerging Perspectives from Africa on the post-2015 Development Agenda, United Nations in collaboration with AUC, AfDB and UNDP, New York.

United Nations (2013), Millennium Development Goals Report 2013 – Food Security in Africa: Issues, Challenges and Lessons, United Nations in collaboration with AUC, AfDB and UNDP, New York.

United Nations Development Programme (1990), Human Development Report, United Nations Development Programme, New York

Annexe I : Note méthodologique sur l'Indice africain de développement social (IADS)

De façon théorique, l'indice a été développé pour mesurer la distance qui sépare les personnes participant au processus de développement et celles qui en sont exclues. Cette « distance » entre les groupes inclus et les groupes exclus se calcule comme suit :

$$[dExv] = \frac{\alpha P_x^v}{1 - \alpha P_x^v}$$

Dans cette formule, (P^v) représente le degré d'exclusion des individus de telle ou telle dimension du développement ou leur degré de vulnérabilité ^(v), par exemple la prévalence de la sous-nutrition chez les enfants de moins de cinq ans, ou la proportion de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, dans un groupe donné _(x).

Si $\alpha P_x^v > 0,5$, l'indice d'exclusion prendra une valeur de 1 (valeur maximale), étant donné qu'un niveau supérieur à 50 % représente une valeur disproportionnée d'exclusion (normalisation).

Dans le cas où l'indicateur (P^v) mesure le degré d'inclusion (ou de « non-exclusion »), à savoir la proportion de personnes qui NE SONT PAS touchées par un type de vulnérabilité donné (αP_x^v), tel que le taux d'alphabétisation ou l'espérance de vie à 60 ans, la formule de calcul devient la suivante :

$$\alpha P_x^v = 1 - (\alpha P_x^v)$$

Par conséquent, la « distance » entre les deux groupes de référence d'exclusion se calculera par l'équation inverse suivante :

$$[dExv] = \frac{1 - \alpha P_x^v}{\alpha P_x^v}$$

De même, si $P_x^v < 0,5$, l'indice d'exclusion prendra une valeur maximale de 1 (normalisation).

Après normalisation, le niveau d'exclusion humaine prendra une valeur finale comprise entre 0 et 1 ($0 > dEx^v \leq 1$), ce résultat indiquant la distance proportionnelle entre les personnes qui participent au développement, dans chaque dimension donnée, et celles qui en sont exclues. Dans le cas d'indicateurs n'ayant aucune valeur nationale de référence, comme les taux de mortalité ou l'espérance de vie à 60 ans, une valeur de référence comparable est utilisée pour évaluer la distance par rapport à la situation souhaitée ou attendue, par la formule suivante :

$$[dEx^v] = \frac{P_x^v - P_x^r}{P_x^v}$$

Dans cette formule, (r) est une valeur de référence prise comme paramètre de comparaison pour une population (P) et un groupe d'âge (x) donnés.⁷ Comme décrit ci dessus, si l'indicateur fait ressortir une situation d'« inclusion », comme l'espérance de vie à 60 ans, la formule inverse suivante sera appliquée :

$$[dEx^v] = \frac{P_x^r - P_x^v}{P_x^v}$$

Tableau A.1 Mortalité néonatale

Indicateur	Mortalité infantile
Dimension de l'exclusion:	SURVIE Le nombre de nourrissons qui ne survivent pas à la période néonatale, c'est-à-dire au-delà de 28 jours, peut être utilisé pour évaluer le taux de survie, ou d'accès à la vie. Selon les estimations, environ 45 % des décès enregistrés chez les enfants de moins de cinq ans surviennent pendant cette période⁸. Dans bien des cas, cette situation résulte de la qualité des services de santé ou du fait que les victimes en sont exclues (OMS, 2002). L'exclusion se mesure dans ce domaine par la comparaison des taux de mortalité néonatale nationaux avec le taux de mortalité néonatale moyen des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
Définition:	Nombre d'enfants qui meurent à un âge compris entre 0 et 27 jours, pour 1000 naissances vivantes (OMS)
Formule:	$[dEx^{Nm}] = \frac{Nm_{0-28}^n - Nm_{0-28}^r}{Nm_{0-28}^n}$ $[dEx^{Im}]$: degré d'exclusion des services de santé de base Nm_{0-28}^r : valeur de référence de la mortalité néonatale, représentant la valeur moyenne enregistrée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure² Im_{0-1}^n : estimations nationales de la mortalité infantile

⁷ Pour plus de détails, voir Tableaux A.1 et A.6.

⁸ http://www.who.int/gho/child_health/mortality/neonatal_text/en/.

Indicateur	Mortalité infantile
Calcul :	Niveau national, milieu rural/urbain, sexe masculin/féminin Application de la formule $[dEx^{Nm}] = \frac{Nm_{0-28}^n - Nm_{0-28}^r}{Nm_{0-28}^n} (*)$ Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI $Nm_{0-28}^n < Nm_{0-28}^r$, donner 0 à la valeur SI FAUX, appliquer la formule (*) Niveau sous-national La procédure est la suivante : On détermine la valeur minimale de la mortalité à l'échelon sous-national, c'est-à-dire dans toutes les sous-régions du pays, dans une année donnée. Elle devient la nouvelle valeur de référence, exprimée par la formule : $\min(Nm_{0-28}^{Sub})$ OU $\min(Nm_{0-28}^{Sub}) = Nm_{0-28}^{SubRef}$ La formule de l'indicateur devient alors $[dEx^{Nm}]_i = \frac{Nm_{0-28}^{Subi} - \min(Nm_{0-28}^{Sub})}{Nm_{0-28}^{Subi}} (**)$ où $\min(Nm_{0-28}^{Sub})$ est la valeur de référence minimale de la mortalité infantile à l'échelon sous-régional et Nm_{0-28}^{Subi} la valeur estimative sous-nationale de la mortalité infantile [0 – 1] pour chaque sous-région i. Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI $Nm_{0-28}^{Sub} < Nm_{0-28}^{SubRef}$, donner 0 à la valeur SI FAUX, appliquer la formule (*)

Tableau A.2 Retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans

Indicateur	Retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans
Dimension de l'exclusion :	NUTRITION Le deuxième aspect de l'exclusion réside dans l'incapacité des enfants de satisfaire à leurs besoins alimentaires de base. Il est bien établi que la sous-nutrition chez l'enfant affecte son développement physique et cognitif, avec des conséquences irréversibles sur la vie de l'individu. L'exclusion dans cette dimension du développement reflète, entre autre, l'incapacité du système public de fournir des services de santé appropriés (CEA, 2013a).
Définition :	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui ont un retard de croissance, c'est-à-dire dont la taille par rapport à leur âge est inférieure de plus de deux écarts-types à la moyenne enregistrée pour la population internationale de référence âgée de 0 à 59 mois (OMS).
Formule :	$[dEx^{ChM}] = \frac{ChM_{28d-59m}^n}{1 - ChM_{28d-59m}^n (*)}$ $[dEx^{ChM}]$: degré d'exclusion des services de santé ou d'un niveau de nutrition appropriée. $ChM_{28d-59m}^n$: proportion d'enfants de 28 jours à 59 mois qui souffrent de sous-nutrition chronique au niveau national
Calcul :	Niveau national/sous-national, milieu rural/urbain, sexe féminin/masculin Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI $ChM_{28d-59m}^n \geq 50$, donner 1 à la valeur SI FAUX appliquer la formule (*) : $[dEx^{ChM}] = \frac{ChM_{28d-59m}^n}{1 - ChM_{28d-59m}^n}$

Tableau A.3 Taux d'alphabétisation (15-24 ans)

Indicateur	Taux d'alphabétisation (15-24 ans)
Dimension de l'exclusion :	ÉDUCATION Une troisième manifestation de l'exclusion dans le cycle de vie touche à l'accès à une éducation de qualité, qui permet de bâtir le capital humain d'un individu et lui donner accès a des opportunités économiques et sociales plus tard dans la vie. Le taux d'alphabétisation enregistré après les années de formation scolaire (15-24 ans) donne un indication sur l'efficacité des mesures prises en matière d'éducation, du point de vue de leur qualité et de leur impact.
Définition :	Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui sait lire et écrire (UNESCO)
Formule :	$[dEx^{Lr}] = \frac{1 - Lr_{15-24}^{\%}}{Lr_{15-24}^{\%}} (*)$ $[dEx^{Lr}]$: degré d'exclusion de l'accès à une éducation de qualité $Lr_{15-24}^{\%}$: taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans
Calcul :	Niveau national et sous-national Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI $Lr_{15-24}^{\%}$ p 50, donner 1 à la valeur SI FAUX, appliquer la formule (*) $[dEx^{Lr}] = \frac{1 - Lr_{15-24}^{\%}}{Lr_{15-24}^{\%}}$

Tableau A.4 Chômage des jeunes (15-24 ans)

Indicateur	Chômage des jeunes (15-24 ans)
Dimension de l'exclusion :	ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL Une forme d'exclusion que rencontrent souvent les personnes à la fin de leur parcours scolaire réside dans l'opportunité d'accès à un emploi décent. Le passage de l'école à l'emploi dépend souvent de la capacité de l'économie à créer des possibilités d'emploi pour ce groupe d'âge.
Définition :	Proportion de la population active âgée entre 15 et 24 ans qui n'a pas d'emploi, mais est disposée à travailler et recherche activement du travail (définition de l'OIT) ⁹
Formule :	$[dEx^{Yu}] = \frac{Yu_{15-24}^n}{1 - Yu_{15-24}^n} (*)$ $[dEx^{Yu}]$: degré d'exclusion de l'accès au marché du travail Yu_{15-24}^n : proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans qui sont au chômage, mesurée au niveau national
Calcul :	Niveau national et sous-national Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI $Yu_{15-24}^n \leq 50$, donner 1 à la valeur SI FAUX, appliquer la formule (*) $[dEx^{Yu}] = \frac{Yu_{15-24}^n}{1 - Yu_{15-24}^n}$

Tableau A.5 Pauvreté selon des critères nationaux

Indicateur	Pauvreté selon des critères nationaux
Dimension :	MOYENS DE SUBSISTANCE Une des principales formes d'exclusion rencontrées à l'âge adulte réside dans l'incapacité des individus à assurer les moyens de subsistance pour eux-mêmes et leurs famille. Elle se traduit par le niveau de pauvreté, déterminé sur la base du niveau de consommation, d'apport calorifique ou du revenu (et apprécié par rapport au seuil de pauvreté fixé au niveau national).
Définition :	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national
Formule :	$[dEx^{Np}] = \frac{Np_h^n}{1 - Np_h^n} (*)$ $[dEx^{Np}]$: degré d'exclusion des moyens de subsistance de base Np_h^n : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national
Calcul :	Niveau national et sous-national Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI $Np_h^n \leq 50$, donner 1 à la valeur SI FAUX, appliquer la formule (*) $[dEx^{Np}] = \frac{Np_h^n}{1 - Np_h^n}$

⁹ Les définitions du chômage et de la tranche d'âge de la jeunesse varient d'un pays à l'autre.

Tableau A.6 Espérance de vie à 60 ans

Indicateur	Espérance de vie à 60 ans
Dimension :	Une des principales formes d'exclusion (ou d'inclusion) rencontrées à un stade avancé de la vie réside dans l'aptitude des personnes âgées à rester socialement intégrées et à mener une vie décente. À cet égard, l'espérance de vie à 60 ans peut être un bon indicateur de leur qualité de vie et mettre en évidence la sécurité sociale que l'État peut leur fournir. Le degré d'exclusion est calculé dans ce domaine en comparant l'espérance de vie nationale à 60 ans avec l'espérance de vie moyenne à 60 ans enregistrée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
Définition :	Nombre d'années moyen qu'une personne de cet âge est censée vivre, à supposer que les taux de mortalité par âge demeurent constants (OMS)
Formule :	$dEx^{Le} = \frac{Le_{60}^{Ref} - Le_{60}^n}{Le_{60}^{Ref}} (*)$ $[dEx^{Le}]$: degré d'exclusion de la possibilité de survivre à un âge avancé Le_{60}^{Ref} : valeur de référence de l'espérance de vie à 60 ans Le_{60}^n : espérance de vie nationale moyenne à 60 ans
Calcul :	Niveau national Application de la formule $dEx^{Le} = \frac{Le_{60}^{Ref} - Le_{60}^n}{Le_{60}^{Ref}} (*)$ Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI Le_{60}^{Ref} p Le_{60}^n, donner 0 à la valeur SI FAUX, appliquer la formule (*) Niveau sous-national

Indicateur	Espérance de vie à 60 ans
	La méthode utilisée ici pour déterminer non pas les scores de l'indice, mais les valeurs de l'espérance de vie à 60 ans au niveau sous-national, est empruntée au PNUD (2009)¹⁰. Elle nécessite deux groupes de données : a) l'espérance de vie nationale à 60 ans, et b) la proportion de la population dont l'âge est supérieur à l'espérance de vie nationale à 60 ans. Cela étant, le calcul consiste à : • Déterminer la proportion de la population âgée d'au moins 60 ans dans une année donnée pour chaque sous-région (pour ce faire, il faut disposer de tables de mortalité désagrégées au niveau sous-national), que nous appelons X_{di} ; • Déterminer la médiane (m) de cette proportion pour une année donnée ; Puis, appliquer les critères suivants : • Si $X_{di} > m$, alors $Le_i = Le_n * [1 + (X_{di} / 100)]$ • Si $X_{di} < m$, alors $Le_i = Le_n * [1 - (X_{di} / 100)]$ • Si $X_{di} = m$, alors $Le_i = Le_n$ Une fois que l'espérance de vie à 60 ans a été déterminée pour chaque sous-région, le calcul de l'indice pour l'indicateur 6 au niveau sous-national se fait de la manière indiquée ci-après. On détermine la valeur maximale de l'espérance de vie à 60 ans au niveau sous-national, qui devient la nouvelle valeur de référence, dans une année donnée. Elle est appelée $Max(Le_{60}^{Sub})$ et la formule devient $[dEx^{Le}]_i = \frac{Max(Le_{60}^{Sub}) - Le_{60}^{Sub_i}}{Max(Le_{60}^{Sub_i})} (*)$ où $Max(Le_{60}^{Sub}) = Le_{60}^{SubRef}$ représente la valeur de référence maximale de l'espérance de vie à 60 ans au niveau sous-national et $Le_{60}^{Sub_i}$ les estimations sous-nationales de l'espérance de vie à 60 ans pour chaque sous-région i. Dans Excel, utiliser la condition SI suivante : SI Le_{60}^{SubRef} p $Le_{60}^{Sub_i}$, donner 0 à la valeur SI FAUX, appliquer la formule (*)

10 http://www.asia-pacific.undp.org/content/rbap/en/home/library/human_development/sub-national-hdi-bhutan-case.html

Agrégation de l'indice

Pour évaluer le degré d'exclusion humaine durant tout le cycle de vie, on totalise les niveaux d'exclusion des six dimensions. Par simple moyenne arithmétique, le niveau d'exclusion général peut donc se définir comme suit :

$$HEX^v = dEX^{Nm} + dEX^{CkM} + dEX^{Lr} + dEX^{Yn} + dEX^{Np} + dEX^{Le}$$

Chaque indicateur ayant une valeur comprise entre 0 et 1, le résultat aura une valeur comprise entre 0 et 6 ($0 < HEX^v < 6$), représentant le degré d'exclusion d'une personne pendant tout son cycle de vie. La valeur totale de l'indice représentera par conséquent la valeur absolue de l'exclusion, à savoir la probabilité qu'une personne soit exclue des six dimensions du développement exposées plus haut. En cas d'absence de valeurs dans une des dimensions, un facteur d'expansion sera appliqué pour faciliter le calcul des résultats. L'absence d'informations dans deux dimensions ou plus entraverait la bonne évaluation de l'exclusion, d'où la nécessité d'éliminer le pays concerné du calcul de l'indice.

Évaluation de l'exclusion au niveau sous-national et dans le temps

Il est possible de se servir des mêmes cadres conceptuels et méthodologiques pour évaluer les niveaux d'exclusion au niveau sous-national et sur des périodes différentes. De fait, les données peuvent être exploitées à différents échelons de l'État et sur différentes périodes pour évaluer les niveaux d'exclusion et les progrès accomplis dans le temps dans chaque sous-région. Les résultats obtenus fournissent ainsi des informations clés sur les moteurs de l'exclusion et la nature des politiques qui ont concouru à réduire ou à accroître l'exclusion au fil du temps et à travers les différentes sous-régions.

Exclusion entre des sous-groupes de population

Suivant la même approche, l'indice peut s'appliquer entre les sexes ainsi qu'entre les milieux urbain et rural. Par la même décomposition en six dimensions, la méthode permet d'effectuer une analyse transversale de l'exclusion entre les différents groupes sociaux, ce qui permet de cerner les écarts et déterminer les moteurs de l'exclusion dans chaque sous-groupe de population.

Annexe 2 :Aperçu des indices de développement social et d'exclusion

Pendant très longtemps, le PIB par habitant était le seul indicateur de la croissance économique dans la plupart des pays et régions du monde. En 1990, le PNUD a fait une innovation majeure dans l'évaluation du développement humain avec la publication de son premier Rapport sur le développement humain (PNUD, 1990). L'indice de développement humain (IDH) a alors été adopté, en partant du principe que la croissance économique, mesurée par des instruments traditionnels fondés sur le revenu tels que le PIB par habitant, ne suffisait pas à mettre en évidence les progrès réalisés dans le domaine du développement. L'IDH comprend trois principales dimensions de bien-être, à savoir l'espérance de vie à la naissance, l'achèvement scolaire, et le PIB réel par habitant. Par la suite, le PNUD a affiné certaines de ces composantes et mis au point des mesures supplémentaires, telles que l'indice sexo-spécifique du développement humain et l'indicateur de la participation des femmes, qui expriment le degré d'égalité entre les hommes et les femmes et le degré d'autonomisation des femmes en matière de développement dans les différents pays¹¹.

Certes, l'indice de développement humain a trouvé un grand écho dans la réflexion sur le développement au fil des années, mais certains experts pensent que ses indicateurs sont encore trop généraux et ne rendent pas bien compte de certains aspects majeurs du développement, tels que les inégalités entre régions, la vulnérabilité et les questions environnementales. D'autres doutent qu'il soit utile d'incorporer arithmétiquement ses trois indicateurs dans un indice unique, méthode masquant probablement les avantages et inconvénients des diverses composantes d'un même indice (Desai, 1991 ; McGillivray, 1991 ; Sen, 1993). Néanmoins, sa simplicité a contribué de façon décisive à en faire probablement l'indice de développement le plus répandu dans le monde entier.

Au Sommet du Millénaire en 2000, les dirigeants du monde entier ont franchi un autre pas décisif avec l'adoption de la Déclaration et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, cadre mondial de grande envergure permettant d'aider les pays à suivre et à accélérer leurs progrès vers des objectifs de développement social et économique à l'horizon 2015. Chacun des huit objectifs adoptés d'un commun accord par la communauté internationale comprend une liste de cibles et d'indicateurs quantifiables et assortis d'échéances destinés à suivre les progrès accomplis dans les domaines de la pauvreté (objectif 1), de l'éducation primaire pour tous (objectif 2), de l'égalité des sexes (objectif 3), de la mortalité infantile et maternelle, de la santé et des graves maladies (objectifs 4, 5 et 6), de la préservation de l'environnement (objectif 7) et du partenariat mondial pour le développement (objectif 8). Depuis leur adoption, les objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus l'un des plus importants cadres de coopération au développement dans le monde entier, stimulant des efforts dans toutes les régions et tous les pays et traçant la voie du programme de développement de l'après-2015.

Un certain nombre d'institutions et de pays ont mis au point et utilisé un éventail d'autres outils et indicateurs pour suivre les résultats obtenus sur tel ou tel aspect du développement social.

11 Adoptées toutes les deux par le PNUD en 1995, ces mesures sont considérées comme des extensions de l'indice de développement humain qui tiennent compte de la problématique homme-femme. Si l'indice sexo-spécifique du développement humain prend en compte les disparités entre les sexes qui existent dans l'indice de développement humain, l'indicateur de la participation des femmes est fondé sur des estimations des revenus économiques des femmes, des postes à forte rémunération qu'elles occupent ainsi que de leur accès à des postes d'encadrement et à des sièges au parlement (Klasen, 2006).

- L'Economist Intelligence Unit (EIU, 2005) a créé un indice de la « qualité de la vie » en 2005 par une méthode qui allie les résultats d'enquêtes subjectives sur la satisfaction dans la vie aux facteurs objectifs de la qualité de la vie dans 111 pays. Ce modèle comprend neuf facteurs, à savoir la santé, le bien-être matériel, la stabilité politique et la sécurité, les relations familiales, la vie communautaire, les changements climatiques, la sécurité de l'emploi, les libertés politiques et l'égalité des sexes, les trois premiers étant les plus importants en raison de leur poids (EIU, 2006).
- Les indicateurs du travail décent de l'OIT (OIT, 2012) sont fondés sur 10 éléments fondamentaux caractérisant le travail décent, notamment l'égalité de chances au travail, le caractère suffisant des rémunérations, le travail productif, la sécurité sociale et le dialogue social. Des éléments de l'inclusion sociale en font partie, mais ils portent sur le cadre juridique sous-tendant les conditions de travail et les possibilités d'emploi.
- Les indicateurs sociaux de l'OCDE (OCDE, 2011) ont été créés récemment pour évaluer le progrès social dans les pays membres de l'OCDE dans quatre grands domaines de l'action des pouvoirs publics, à savoir l'autosuffisance, l'équité, l'état de santé et la cohésion sociale. L'indicateur de cohésion sociale est particulièrement important du point de vue de l'exclusion, puisqu'il mesure le degré auquel les populations participent à la vie de leur communauté ou se font confiance. L'équité inclut la capacité d'avoir accès aux services sociaux et aux débouchés économiques, tandis que l'autosuffisance comprend des indicateurs tels que l'emploi et les résultats scolaires.
- Les indicateurs d'inclusion sociale de l'Union européenne (Atkinson et coll., 2004) sont une série de mesures regroupées en cinq dimensions essentielles qui servent à évaluer l'état de la pauvreté, des inégalités, de l'emploi, de l'éducation et de la santé dans les pays de l'Union européenne.
- L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM, 2010)¹² a été créé par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative et le PNUD. C'est un indice composite qui combine des mesures axées sur le revenu et des mesures étrangères au revenu, suivant une approche de privation avancée par Townsend (1979) et reprise par la suite par Sen (1985). Appliqué jusqu'à présent à 91 pays à travers le monde, il est considéré comme l'une des mesures pour la mise en œuvre et le suivi des nouveaux objectifs de développement durable et de l'Agenda 2030.

Deux autres indices sont particulièrement importants pour avoir été conçus spécialement pour l'Afrique :

- L'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim, 2012) mesure la gouvernance nationale en Afrique selon 88 critères divisés en quatre catégories principales : a) la sécurité et l'État de droit, b) la participation et les droits de l'homme, c) le développement économique durable, d) le développement humain. Il vise à rendre compte de la qualité des services fournis aux citoyens par les gouvernements africains.
- L'indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a été créé par la Commission économique pour l'Afrique comme un outil multidimensionnel propre à la région pour évaluer l'état de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique ainsi que les progrès réalisés dans ces domaines (CEA, 2012). La deuxième phase de cet indice – qui avait initialement été testé dans 12 pays en 2009 – a été menée dans 14 pays en 2012. L'indice est fondé sur une évaluation quantitative des disparités existant

¹² <http://hdr.undp.org/en/content/multidimensional-poverty-index-mpi>.

entre les sexes dans la vie sociale, économique et politique, par le truchement de sa composante appelée indice de la condition de la femme. Sa seconde composante est le tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique, qui fournit une évaluation qualitative des mesures prises par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre leurs engagements mondiaux et régionaux concernant les femmes et leurs droits.

Malgré l'existence d'un large éventail d'indicateurs du développement, l'approche utilisée pour calculer l'Indice africain de développement social est nouvelle, dans la mesure où elle vise à mettre en exergue les effets de l'exclusion tout au long du cycle de vie, à partir de la naissance jusqu'à l'âge avancé dans des dimensions essentielles du développement. Le fait que l'indice soit calculé dans le temps et pour différents sous-groupes, tant à l'échelon national qu'à l'échelon sous-national, permet également de relever les inégalités existant au sein des différentes sous-régions et groupes de population.

